



Assemblée Générale ordinaire de la LFH du 2 juin 2020

Procès-verbal

La réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue Francophone de Hockey (LFH) débute à 18h30, sous la présidence d'Yves HENET, Président de la LFH.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la crise sanitaire du COVID-19, cette Assemblée générale se tient exceptionnellement sous forme de visio-conférence à distance. Seules les personnes absolument nécessaires pour la bonne organisation de l'AG sont présentes au siège de la LFH.

Un scrutateur, Philippe Van Erkel, Président du LARA Wavre, est présent sur place afin de contrôler le bon déroulement de l'AG, en particulier la procédure de vote électronique et à distance.

1. Vérification des pouvoirs

Sont aujourd'hui présents ou valablement représentés : 36 clubs sur 46 et représentant 116 voix sur 140. L'AG peut donc valablement délibérer et décider d'adapter les statuts (plus de 2/3 des membres sont présents ou représentés).

Administrateurs :

Yves HENET (Président) – Elizabeth ACHTEN – Marie BRASSEUR – Raphaël COLIN – Nicolas DASSONVILLE – Alexandra JASPAR – Nancy PAUWELS – Patrick VAN DEN BERGHE

Secrétaire général : Dominique COULON

Clubs :

Amicale Anderlecht – Argos – Arlon – Ascalon – Brugelette – BUHC – Daring – Embourg – Hannut – Huy – Jaguar Perwez – La Louvière – Langeveld – LARA – Léopold – Louvain-la-Neuve – Lynx – Namur – Old Club – Ombrage – Orée – Parc – Peruwelz – Pingouin – Polo d'Argenteuil – Racing – Rasante – RIX – Sukkelweg – Uccle Sport – Verviers – Vivier d'Oie – Waterloo Ducks – Wellington – White Star – Wolvendael.





2. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2019

Nous n'avons pas reçu de commentaires particuliers par rapport au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2019.

Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Allocution de bienvenue

Yves HENET, Président de la LFH, souhaite la bienvenue aux membres et clubs présents.

Lors de son intervention, le Président met l'accent sur différents points et bien évidemment, en premier lieu, l'impact et la gestion de cette crise sanitaire majeure que nous connaissons depuis le mois de mars 2020.

Que ce soit sur le plan personnel, humain, professionnel ou sportif, nos vies ont été bousculées. Dans ce contexte dramatique, l'aspect sportif est très relatif, mais il est indéniable que de l'arrêt subit de toute compétition et de toute activité ont eu un impact majeur sur tous les clubs.

La Ligue a tout mis en œuvre pour accompagner au mieux les clubs dans ces moments délicats que ce soit sur le plan de l'information par rapport aux mesures d'urgence et de soutien financier ou plus récemment quant au plan de reprise progressive).

La crise est loin d'être finie et les conséquences se feront sentir certainement encore dans les mois à venir. La LFH sera particulièrement attentive à maintenir le lien avec le terrain et avec les clubs afin de poursuivre cet accompagnement tout au long de la prochaine saison.

Au moment d'entamer l'Assemblée générale proprement dite, le Président insiste particulièrement sur l'importance des sujets abordés que ce soit au niveau de la LFH (pensons à la problématique des comportements déviants) ou au niveau de l'ARBH plus tard dans la soirée (instauration d'une Licence Clubs, réforme des championnats Seniors Belgian League, réforme Jeunes U14-U19 Nationaux).



4. Rapport d'activité du Secrétaire général de la LFH

Dominique COULON, Secrétaire général de la LFH, commente ensuite le rapport d'activité de la Ligue pour la saison 2019/2020.

Il s'agit bien évidemment d'une saison toute particulière, scindée en **deux parties bien distinctes** :

Une *première partie de saison* somme toute assez classique avec le suivi et le lancement de différents projets

Pensons ici, en particulier à différents projets dans le domaine des valeurs et de l'éthique : le lancement d'une task-force « alcool » (actions de sensibilisation et de prévention à l'égard des jeunes adultes) ou encore le projet Parents Fair-Play (action de prévention des comportements déplacés de certains « supporters » au bord des terrains)

Et puis, *la période à partir du mois de mars 2020 avec la crise sanitaire COVID-19*, signifiant l'arrêt définitif de toutes les compétitions et les mesures d'urgence et d'accompagnement à prévoir pour les clubs.

Cette période de crise, mais aussi de remise en question, a été **mise à profit par le staff LFH pour réfléchir et finaliser différents projets** qui seront lancés dès la reprise des activités normales dans les clubs.

Plusieurs points doivent être relevés à cet égard dans les différents domaines d'actions de la Ligue :

- *Hockey Academy:*
 - Club Management Assessment : un outil d'évaluation et d'accompagnement à destination des dirigeants de clubs de hockey afin d'améliorer la gestion et la gouvernance des clubs
 - Un webinaire d'information sur les statuts sociaux et fiscaux des différents cadres sportifs (joueurs, entraîneurs, coaches, volontaires) ainsi que le statut des joueurs extra-européens
 - Le lancement de nouveaux modules de formation de la Coach Academy, en particulier au niveau de l'Indoor et du Parahockey
 - L'activation de la communauté des entraîneurs diplômés : des « Coach Academy Day » réservés aux Moniteurs sportifs diplômés au niveau du hockey.



- *Développement & Infrastructures:*
 - Plusieurs projets de nouveaux clubs en cours ; citons notamment Andenne, Mettet, Ciney, Grez-Doiceau, Neupré, Eupen
 - La mise à disposition à tarif tout à fait préférentiel d'un package de matériel destiné aux "nouveaux clubs – clubs en développement"
 - La mise sur pied d'une collaboration scientifique avec l'ULB sur le développement psychomoteur de l'enfant sportif (la problématique « compétition et championnate », la prévention des blessures ou de la surcharge sportive et mentale du jeune sportif... qui se terminera par un symposium multidisciplinaire
 - Un vademecum détaillé au niveau des infrastructures hockey destiné à aider tout club ayant un projet en matière d'infrastructure.
- *Ethique/Valeurs :*
 - Comportements deviants
 - parents Fair-Play
 - task-force Alcool
- *Projet "parents":* parents Fair-Play – Start to Coach – Start to Umpire.

Malgré cette crise sanitaire qui a de facto entraîné un arrêt des compétitions, mais aussi des inscriptions dans les clubs, force est de constater que la **poursuite de la croissance** de la pratique du hockey en Fédération Wallonie-Bruxelles reste établie, mais elle se tasse quelque peu :

- 26.281 membres (25.295 à la même époque en 2019), soit une croissance annuelle de 3,9%
- 12.433 jeunes - 10.303 seniors – 3.545 non-joueurs
- 46 clubs membres effectifs (12 clubs de plus de 1.000 membres)
- Un nouveau club : Hockey Club PERUWELZ.

Les **contacts avec nos différents stakeholders** se sont poursuivis durant cette saison 2019/2020 marquée notamment par la constitution des nouveaux Gouvernements régionaux et communautaire. La LFH a ainsi eu l'occasion de présenter sa vision stratégique aux différents Ministres de tutelle, en particulier Madame Valérie GLATIGNY, Ministre des Sports pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre en charge des Infrastructures sportives en Région wallonne.



Dans ce cadre, il est bien évidemment important de signaler les discussions très constructives qui ont pu être menées avec toutes les parties prenantes en vue d'aboutir – très prochainement, espérons-le ! – à la concrétisation d'un **stade régional et d'un centre d'excellence à Wavre**. Il s'agit là d'une avancée majeure dans un dossier essentiel pour le développement de notre sport et nous espérons que les semaines et mois à venir permettront de boucler définitivement ce dossier.

Au niveau du **staff de la LFH**, deux changements de fonction sont à mentionner dans le courant de la saison 2019/2020 :

- Coach Academy : Joy JOURET a remplacé Pierre-Emanuel COPPIN et prendra effectivement ses fonctions au début du mois de juillet 2020. Elle travaillera à 3/5 temps pour la Ligue
- Umpire Academy : Alexandre PLAISANT remplace depuis ce mardi 2 juin 2020 Alexandra MAHIEU. Il s'agit d'une fonction à mi-temps pour la LFH.

Enfin, comme l'ont souligné précédemment le Président et le Trésorier, la **question de la situation financière des clubs** nous préoccupe fortement, et sous un double angle d'approche : à la fois de manière conjoncturelle afin de passer au mieux le cap de la crise, mais aussi par rapport aux clubs en difficulté de manière structurelle.

5. Finances

Résultats 2019

Michel Minet, Administrateur et Trésorier, présente tout d'abord les résultats pour l'année 2019.

Les comptes sont présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'Arrêté du Gouvernement du 17 novembre 2011 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 893.788,69 EUR avec un bénéfice de l'exercice de 958,63 EUR. Nous vous proposons de reporter ce bénéfice.

Le compte de résultat se décompose comme suit :

Produits	2.610.641
Charges	-2.609.683
Résultat	958



Nous avons enregistré une croissance de 5% du nombre de joueurs pour atteindre un total de 26.217 joueurs.

L'ensemble des activités sportives sont en progression tant au niveau des revenus que des dépenses.

Les frais de fonctionnement sont stables.

Les frais de personnel sont en hausse. Les collaborateurs, engagés au cours de l'année 2018, ont travaillé une année complète en 2019.

A l'issue de la saison 2018-2019, la LFH a récompensé les clubs les plus avancés en termes de formation des cadres sportifs.

La LFH insiste également sur **le développement du hockey** en fédération Wallonie-Bruxelles avec des projets financés en grande partie par la Ligue, tels que par exemple :

- Hockey2school
- Street Hockey
- Hockey4All
- Parahockey.

Rapport du réviseur aux comptes

Comme l'an dernier, il a été demandé aux réviseurs d'entreprises EY de procéder à un contrôle externe des comptes. Ce dernier s'est avéré positif également puisque **les réviseurs ont émis un rapport sans réserve** qui est joint en annexe du présent procès-verbal.

Approbation des comptes – Décharge aux administrateurs – Décharge au réviseurs aux comptes

Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée également à l'unanimité d'une part, aux administrateurs et d'autre part, aux commissaires aux comptes.



Budget 2020

Le Trésorier présente ensuite le projet de budget 2020.

Comme chaque année, celui-ci est établi sur des bases prudentes. Cette année-ci encore plus que les années précédentes, cette prudence est de mise avec les effets prévisibles de la crise COVID-19.

A cet égard, le Trésorier insiste tout particulièrement sur le projet de budget, largement revu à la baisse qui a été élaboré au sein de la cellule financière et validé par la suite par le Conseil d'administration de la Ligue (des mesures similaires ont d'ailleurs été prises au niveau des deux autres entités).

Quelques points à relever à ce sujet :

- Croissance des membres ramenée à zéro
- Pas d'indexation des barèmes de cotisations durant la saison 2020/2021
- Subsidés complémentaires potentiels ramenés à zéro
- Diminution des rentrées liées à l'organisation de formations qui ont dû être réduites en 2020
- Diminution des amendes liées à un nombre moindre de matches en 2020
- Diminution du coût de certains projets LFH.

Alors que le premier projet de budget LFH tablait sur un résultat positif de l'ordre de 6.500€, le budget révisé à la baisse escompte aujourd'hui un résultat négatif de 41.500€.

Plus que jamais, la situation financière de la Ligue sera suivie étroitement, en espérant bien évidemment que les prévisions pessimistes évoluent positivement dans les mois à venir.

Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », le budget 2020 (-41.430€) est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

6. Statuts – propositions de modifications

Les propositions de modifications aux statuts ont été transmises aux membres dans les délais requis. Afin de faciliter leur portée et compréhension, ces propositions ont fait l'objet d'une séance d'information et de questions/réponses préalables à l'AG.

Aucun amendement ou contre-proposition ne nous est parvenu entre-temps.



Afin d'assurer un vote plus aisé, les modifications ont été regroupées par blocs d'articles à modifier. Elles sont les suivantes :

Modifications liées au nouveau Code des Sociétés et Associations :

- Changements de terminologie
- Adresse exacte du siège ne doit plus être reprise dans les statuts – uniquement la Région (article 1)
- Droits et obligations des membres ne peuvent plus être repris dans le ROI mais bien dans les statuts (articles 6, 14)
- Votes blancs et nuls ne sont plus pris en compte dans le calcul de majorité (aussi bien lors de l'AG que lors des réunions de l'OA) (articles 15 et 19)
- Précision des compétences du délégué à la gestion journalière (article 21)
- Indication de la dernière version du ROI votée par l'AG (article 22)
- PV AG & Publications aux greffes des modifications statutaires dans le mois suivant l'AG (article 24)

Modifications diverses visant une amélioration de la lisibilité des statuts :

- le Secrétaire Général devient le Directeur Général
- Adhésion des membres adhérents (càd des membres individuels des clubs) : plus d'admission nécessaire par l'Organe d'Administration (ne se faisait pas en pratique) (article 7)
- Exclusion des membres adhérents: ne doit plus être prononcée par l'AG (ne se faisait pas en pratique) (article 7)
- Exclusion membre effectif par l'AG: quorum de présence et vote, obligation de l'AG de motiver sa décision, conséquences exclusion membre effectif par rapport aux montants dus (article 7)
- Déclaration de conformité – mise à jour du décret régissant la reconnaissance et la subvention d'une ligue sportive (article 10)

Modifications relatives à l'AG :

- Convocations – ordre du jour envoyé au maximum 21 jours avant l'AG
- Ajout d'un quorum de présence minimum de la moitié des membres pour tout vote (hors majorité spéciale des 2/3)
- PV de l'AG et publications : plus de secrétaire de l'assemblée

Personnalité juridique requise pour les clubs :

- Ajout de l'obligation de disposer de la personnalité juridique pour devenir/conserver sa qualité de membres effectifs (càd Club) à la LFH

Modifications relatives aux administrateurs :

- Suppression âge minimum et maximum pour devenir administrateur
- Simplification de la procédure d'élection des administrateurs



Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », toutes les modifications proposées sont approuvées :

- **modifications liées au CSA : 100% des voix**
- **modifications diverses : 94% des voix**
- **modifications liées à l'AG : 96% des voix**
- **personnalité juridique pour les clubs : 94% des voix**
- **modifications liées aux administrateurs : 90% des voix.**

7. Règlement d'ordre intérieur – propositions de modifications

Les propositions de modifications au règlement d'ordre intérieur ont été transmises aux membres dans les délais requis. Afin de faciliter leur portée et compréhension, ces propositions ont fait l'objet d'une séance d'information et de questions/réponses préalables à l'AG.

Aucun amendement ou contre-proposition ne nous est parvenu entre-temps.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Possibilité d'enjoindre au Parquet d'instruire une affaire (article 3.2)
- Suppression de l'article relatif aux cumuls de fonction au sein de différents comités
- Définition du terme fonctions officielles (article 22)
- Modification système suspensions automatiques (article 22.2)
- Procédure disciplinaire comportements déviants (articles 15, 26 et nouvelle section 7)

Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », toutes les modifications proposées sont approuvées :

- **instruction d'une affaire : 94% des voix**
- **cumul de fonctions : 100% des voix**
- **fonctions officielles : 100% des voix**
- **suspensions automatiques : 96% des voix**
- **comportements déviants : 100% des voix.**

8. Labels Hockey Academy

Comme annoncé l'an dernier, la LFH a décidé d'octroyer des Labels aux clubs afin de mieux valoriser les efforts consentis au niveau de la formation que ce soit celle des encadrants sportifs (Coach Academy), des arbitres (Umpire Academy) ou encore des dirigeants de clubs (Club Manager Academy).



Les critères d'octroi des Labels pour la Coach Academy seront établis dans les prochaines semaines.

Les Labels « Umpire Academy » et « Club Manager Academy » sont octroyés aux clubs suivants :

✘ **Umpire Academy**

✘ *GOLD : Hannut*

✘ *SILVER: Namur – Pingouin*

✘ *BRONZE : Amicale Anderlecht – Argos Charleroi – Arlon - Ixelles – Jaguar – LARA – LLNHC – Old Club – Ombrage – Primerose*

✘ **Club Manager Academy**

✘ *BRONZE : Amicale Anderlecht – Arlon – Ascalon Mons – Hannut – LLN – Namur – Ombrage – Parc – Primerose – RIX – Wolvendael*

9. Varia

Avant de passer à l'Assemblée générale de l'ARBH, le Président ouvre un dernier temps de parole et de questions/réponses par rapport aux thématiques importantes que sont la réforme de la Belgian League et la réforme des U14-U19 Nationaux.

Tous les points ayant été abordés, le Président clôt les débats à 19h30 et remercie les membres pour leur présence à distance dans ces circonstances toutes particulières.

Yves HENET
Président

Dominique COULON
Secrétaire général